

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

19 novembre 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Pénurie de médicaments essentiels : oui avec réserve au projet fédéral	4
Genève.....	5
Grève au sein des TPG.....	5
Indice général de capacité financière des communes pour 2015.....	6
Avenir des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana	8
Adoption du règlement d'exécution de la nouvelle loi sur la statistique publique cantonale	8
Loi sur la police : votation fixée au 8 mars 2015.....	8
Validation de l'élection communale du 2 novembre 2014.....	9
Entrée en vigueur de lois	10
Agenda des invitations à la presse	11

Pénurie de médicaments essentiels : oui avec réserve au projet fédéral

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure d'audition initiée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche relative à un projet de nouvelle ordonnance fédérale créant un bureau de notification pour cerner dans les meilleurs délais les pénuries et ruptures de stocks concernant les médicaments vitaux à usage humain.

Cette ordonnance prévoit de soumettre les personnes qui commercialisent ou qui fabriquent des médicaments à usage humain à l'obligation de notifier auprès d'un bureau spécifique des pénuries ou ruptures de stock avérées ou prévues de médicaments essentiels.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat soutient la création de ce bureau de notification, mais déplore qu'aucune disposition ne prévoit de mesures visant à diminuer l'impact de ces problèmes d'approvisionnement, dont les conséquences peuvent être graves pour la santé des personnes. Il demande également que les données notifiées soient accessibles tant aux autorités cantonales qu'aux médecins et pharmaciens, afin que ces professionnels puissent déjà agir au niveau de la prescription ou de la remise.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Robert, pharmacien cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 51 88.

Grève au sein des TPG

Le Conseil d'Etat déplore l'impact du mouvement de grève mené ce jour par des collaborateurs des Transports publics genevois (TPG) sur les usagers et sur l'ensemble de la population. La situation est d'autant plus difficile que le service minimum annoncé et prévu par le contrat de prestations des TPG n'a pas été assuré. Devant cet état de fait, des mesures ont été prises par la police cantonale pour limiter les entraves à la circulation routière, tandis que les "taxis jaunes" ont été autorisés à utiliser les voies de bus. Le Conseil d'Etat examine les mesures supplémentaires qui peuvent ou doivent être prises en cas de prolongement regrettable de la situation.

Bien qu'il respecte pleinement le droit de grève, le Conseil d'Etat relève la disproportion des entraves occasionnées par rapport à la situation objective des TPG. L'établissement doit en effet mettre en œuvre les conséquences d'une initiative populaire votée le 18 mai 2014 par le peuple. Le Conseil d'Etat avait indiqué que cette initiative pourrait entraîner la suppression de certaines prestations. C'est ainsi que le nouveau contrat de prestations pour la période 2015-2018, en cours de traitement devant le Grand Conseil, prévoit à la fois des mesures d'amélioration de l'offre et des mesures d'efficacité pour compenser les pertes de recettes. Cette position est en effet responsable à l'égard des usagers, des employés des TPG et des finances publiques. Le Conseil d'Etat n'a jamais estimé que des mesures d'économie devaient se traduire par des licenciements. Ce d'autant plus que d'autres mesures d'économie et d'augmentation de recettes sont à l'étude.

S'agissant du service minimum, qui n'a pas été assuré, le Conseil d'Etat attend que les instances dirigeantes des TPG fassent toute la lumière sur les causes de cette situation et prennent les mesures appropriées.

Le Conseil d'Etat confirme par ailleurs que les services de la police cantonale, en collaboration avec les polices municipales, continueront d'assurer au mieux la fluidité du trafic routier dans cette situation difficile.

Le Conseil d'Etat en appelle au sens civique des collaborateurs des TPG afin que la population genevoise n'ait pas à souffrir plus longtemps encore de cette situation.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.

Indice général de capacité financière des communes pour 2015

Le Conseil d'Etat a déterminé l'indice général de capacité financière des quarante-cinq communes genevoises et a procédé à leur classement pour l'année 2015.

Genthod remplace Cologny en première position, tandis que Chancy reste situé à l'autre bout du classement. Seize communes ont vu leur indice progresser, alors que vingt-neuf ont subi une diminution. L'écart entre l'indice le plus élevé et l'indice le plus faible progresse (la dispersion des données augmente d'environ 13% entre 2014 et 2015).

	Commune	2014	2015	
1.	Genthod	278.44	358.17	↗
2.	Cologny	325.91	326.23	↗
3.	Vandoeuvres	196.00	186.69	↘
4.	Russin	116.39	168.89	↗
5.	Collonge-Bellerive	158.48	162.64	↗
6.	Plan-les-Ouates	150.61	157.35	↗
7.	Anières	139.91	148.63	↗
8.	Chêne-Bougeries	133.52	140.74	↗
9.	Carouge	144.93	138.49	↘
10.	Pregny-Chambésy	150.03	134.82	↘
11.	Bellevue	79.71	127.49	↗
12.	Genève	123.02	122.23	↘
13.	Satigny	123.81	115.41	↘
14.	Corsier	114.99	113.29	↘
15.	Céligny	120.17	113.07	↘
16.	Jussy	109.18	94.00	↘
17.	Presinge	109.08	93.43	↘
18.	Meyrin	97.80	91.04	↘
19.	Grand-Saconnex	84.11	87.70	↗
20.	Veyrier	89.31	87.03	↘
21.	Choulex	77.48	81.88	↗
22.	Thônex	82.18	80.62	↘
23.	Perly-Certoux	77.67	79.92	↗
24.	Hermance	83.77	76.17	↘
25.	Lancy	73.77	74.31	↗
26.	Gy	68.63	69.99	↗
27.	Laconnex	67.99	66.69	↘

28.	Troinex	67.13	61.00	↘
29.	Meinier	61.21	60.96	↘
30.	Cartigny	64.05	57.91	↘
31.	Chêne-Bourg	60.43	57.22	↘
32.	Bardonnex	54.61	52.68	↘
33.	Vernier	48.54	51.06	↗
34.	Puplinge	52.35	50.75	↘
35.	Versoix	48.34	50.74	↗
36.	Confignon	51.73	49.12	↘
37.	Avusy	44.75	47.76	↗
38.	Dardagny	50.81	46.20	↘
39.	Bernex	46.18	45.74	↘
40.	Onex	43.24	42.65	↘
41.	Soral	48.27	42.23	↘
42.	Collex-Bossy	44.33	41.18	↘
43.	Aire-la-Ville	41.08	40.30	↘
44.	Avully	37.73	35.89	↘
45.	Chancy	33.44	31.43	↘

L'indice général de capacité financière de chaque commune correspond à la moyenne arithmétique de l'indice annuel des trois derniers exercices connus (2011, 2012 et 2013) établi par le département des finances en collaboration avec le département présidentiel. Cet indice permet de calculer, avec d'autres éléments, la « part privilégiée » de chacune des communes. Celle-ci sert à déterminer la répartition de l'impôt sur les personnes physiques entre la commune de domicile et la commune de travail.

L'indice permet aussi de calculer, avec d'autres éléments :

- la part de chaque commune au fonds de péréquation financière intercommunale, alimenté par une partie de l'impôt sur les personnes morales ;
- la part des communes ayant droit aux prestations du fonds intercommunal ;
- la part des communes à diverses subventions cantonales concernant les investissements des communes (bâtiments scolaires communaux, réseau secondaire d'assainissement des eaux, etc.).

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de quatre indices : celui des revenus par rapport au nombre d'habitants, celui des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales, celui des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes, ainsi que celui du taux des centimes additionnels communaux.

*Pour toute information complémentaire : M. Marc Gioria, direction générale des finances de l'Etat, DF,
☎ 022 546 13 18.*

Avenir des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport du groupe de travail mandaté pour proposer des solutions d'avenir pour les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana. Ces deux institutions forment le second établissement médical du canton. Elles sont confrontées depuis plusieurs années à des crises répétées, tant au niveau de leur capacité à répondre aux contraintes d'un environnement hospitalier de plus en plus exigeant, qu'au niveau de la stabilité des prestations médicales. Les capacités hospitalières offertes par la clinique de Joli-Mont et par la clinique genevoise d'altitude de Montana sont plus que jamais nécessaires pour répondre aux besoins des Genevois en matière de soins de réadaptation.

Afin de garantir la pérennité et la qualité des hospitalisations sur ces deux sites ainsi que leur bonne insertion dans l'offre de soins genevoise, le groupe de travail préconise une intégration au périmètre des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Cette solution permet de faire bénéficier les cliniques de toute l'infrastructure administrative et médicale de haut niveau existant au sein des HUG. Le Conseil d'Etat a ainsi demandé au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de préparer les modifications légales permettant ce rapprochement. Il confirme par ailleurs sa volonté de renforcer les prestations des cliniques et de maintenir l'identité de ces deux sites.

Pour toute information complémentaire : M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint, DEAS, ☎ 022 327 92 04.

Adoption du règlement d'exécution de la nouvelle loi sur la statistique publique cantonale

Le Conseil d'Etat a adopté le nouveau règlement d'exécution de la [loi sur la statistique publique cantonale](#) et arrêté la date d'entrée en vigueur de ces deux textes au 26 novembre 2014.

La [loi sur la statistique publique cantonale](#), qui datait de 1993, a fait l'objet d'une refonte et la nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil le 24 janvier dernier. La loi définit la mission de la statistique publique, son organisation et les principes qu'elle doit respecter, notamment en ce qui concerne la protection des données.

La refonte de cette loi a entraîné celle de son règlement d'exécution.

Pour toute information complémentaire : M. Roland Rietschin, directeur de l'office cantonal de la statistique, PRE, ☎ 022 388 75 01.

Loi sur la police : votation fixée au 8 mars 2015

Le Conseil d'Etat a fixé la date de la votation sur la [loi sur la police](#) du 9 septembre 2014 au 8 mars 2015.

Le Conseil fédéral a fixé à la même date une votation fédérale sur :

- l'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » (FF 2014 6957);
- l'initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » (FF 2014 6953).

Les prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements doivent être déposées en mains propres au service des votations et élections, route des Acacias 25, au plus tard le lundi 19 janvier 2015 avant midi.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Validation de l'élection communale du 2 novembre 2014

Le Conseil d'Etat a validé les résultats du second tour de l'élection complémentaire d'un-e maire de la commune d'Hermance. A été élue Mme Karine Bruchez Gilberto.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la loi suivante :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 24.01.2014 sur la statistique publique cantonale (LStat) (B 4 40) (L11011)	Conseil d'Etat	Mercredi 26 novembre 2014 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
21 novembre 11h00	Office cantonal de l'emploi : première analyse et perspectives	Office cantonal de l'emploi 16, rue des Gares	DEAS	Laurent Paoliello ☎ 022 327 92 04 ou 079 935 86 35
22 novembre 11h00	Coup d'envoi des travaux du programme ferroviaire Léman 2030	Place du Marché à Renens (VD)	DETA	Yann Gerdil-Margueron ☎ 076 383 59 44
24 novembre 11h30	Vernissage du concours d'architecture Lancy – Pont-Rouge (quartier de l'Adret)	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Les Acacias	DALE	Rafaèle Gross ☎ 076 313 01 25
25 novembre 11h00	Plateforme chantiers mobilité (PCM)	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA	Caroline Dallèves ☎ 022 546 76 18 ou 079 301 19 31